

# CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ANNÉE 2024

## 1 CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INTRAGROUPE

<b>Libellé</b>	CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INTRAGROUPE
<b>Contrepartie</b>	BNP Paribas SA
<b>Objet &amp; Contexte de la Convention</b>	<p>La conclusion de ce contrat s'inscrit dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent dans les opérations de Trade Finance, en réponse aux exigences du groupe BNP Paribas.</p> <p>À ce titre, le contrat a pour objet d'arrêter les conditions particulières de réalisation par BNP Paribas (via sa filiale CIB) des Services de Run en faveur de la BMCI, sur l'application Quantexa.</p> <p><b>Le service Quantexa est responsable de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Surveillance des produits et chaînes d'approvisionnement liés au commerce.</li><li>• Attribution de scores basés sur le risque.</li><li>• Détection des tendances inhabituelles et/ou suspectes nécessitant une analyse approfondie (Ex: Corruption, Blanchiment d'argent, ...).</li></ul> <p><b>La méthodologie utilisée se présente comme suit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Recueil des données à partir des systèmes opérationnels.</li><li>• Enrichissement par des sources de données certifiées externes.</li><li>• Établissement des liens commerciaux et sociaux avec le client.</li><li>• Affichage de données fiables.</li></ul> <p><b>Les prestations informatiques rendues dans le cadre de ce Contrat sont :</b></p> <p><b>A- APS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion/hébergement des opérations informatiques</li><li>• Support à la production d'applications</li><li>• Gestion des incidents et des problèmes</li></ul> <p><b>B- ADM :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion des demandes</li><li>• Développement et Maintenance des applications</li><li>• Analyse d'entreprise</li><li>• Gestion du projet</li></ul>
<b>Date de prise d'effet – Durée</b>	Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date d'entrée en vigueur tacitement renouvelable une fois pour la même période.
<b>Lien capitalistique</b>	BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI



## 2 AVENANT N°1 AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPE ET DE LICENCE D'UTILISATION D'ŒUVRES DÉVELOPPÉES DE BNP PARIBAS ENTRE BNP PARIBAS ET BMCI / PÉRIMÈTRE GM

<b>Libellé</b>	AVENANT N°1 AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPE ET DE LICENCE D'UTILISATION D'ŒUVRES DÉVELOPPÉES DE BNP PARIBAS ENTRE BNP PARIBAS ET BMCI / PÉRIMÈTRE GM
<b>Contrepartie</b>	BNP Paribas SA
<b>Contexte &amp; Objet de la Convention</b>	<p>Les parties ont signé en date du 13/04/2022 des conditions particulières de prestations de services IT intragroupe (de RUN) et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS.</p> <p><b>L'Avenant n°1 a pour objet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'actualiser la liste des outils utilisés par BMCI en retirant les outils décommissionnés, à savoir Atlas/Orion et Case ;</li> <li>• De présenter les montants de la facturation des applicatifs ci-après détaillés au titre de l'année 2023 (les chiffres ne sont disponibles qu'après remontée des budgets) ;</li> <li>• De supprimer la facturation des applications Atlas/Orion et Case, à la suite de leur décommissionnement.</li> </ul> <p><b>La liste des Applicatifs (Global Banking) mis à jour se présentent comme suit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Connexis Cash</b> : est une solution d'électronique bancaire en ligne, globale, qui propose la gestion du reporting comptable, du reporting intra-journalier et des ordres de paiement pour les territoires BNP Paribas et les banques tierces.</li> <li>• <b>Connexis trade</b> : Portail Internet permettant aux clients nationaux ainsi que les clients internationaux d'envoyer leurs instructions sur les différents produits du commerce international à court terme, de surveiller ces opérations via un outil de déclaration et de recevoir des messages de la banque relatifs aux opérations du commerce</li> <li>• <b>IVISION</b> : Système de soutien du Financement du commerce. Émettre et traiter les lettres de crédit et les modifications connexes.</li> <li>• <b>TRS</b> : Service de rapports commerciaux Est une solution de reporting utilisée par le Back office, le Middle office et la Direction pour les sources Ivision, Filenet et Sibes</li> <li>• <b>NOSTRO LORO</b> : outil de gestion des comptes Loro et Nostro Trade Connectivity HUB</li> <li>• <b>RMA</b> : (Relationship Management Application) est un service applicatif qui gère le suivi des clés RMA utilisé par Swift . Ceux qui permet d'échanger et de contrôler ces échanges. (Tel que les type de message utilisés)</li> <li>• <b>GBS TRADE</b> : Suivi des lignes de crédit interbancaires et des enveloppes pays dédiées aux opérations de financement du commerce International</li> </ul>
<b>Date de prise d'effet - Durée</b>	L'Avenant prend effet rétroactivement à compter du <b>01/01/2023</b> .
<b>Lien capitalistique</b>	BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI



### 3 AVENANT N°6 AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPE (BUILD ET RUN) ET DE LICENCES D'ŒUVRES DÉVELOPPÉES

<b>Libellé</b>	AVENANT N°6 AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPE (BUILD ET RUN) ET DE LICENCES D'ŒUVRES DÉVELOPPÉES
<b>Contrepartie</b>	BDSI
<b>Contexte &amp; Objet de la Convention</b>	La DSI BMCI et BDSI ont convenu d'apporter les modifications aux Conditions Particulières de prestations de services intragroupe (BUILD et RUN) et de licences d'œuvres développées. Les parties conviennent à cet effet, par le présent avenant de fixer les Coûts des Services RUN et BUILD au titre du T4 - 2024.
<b>Rappel du périmètre du contrat initial</b>	<p>Pour rappel, le Contrat initial porte sur la fourniture par BDSI, des prestations suivantes :</p> <p><b>Au titre des services de Build :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et déploiement applicatifs,</li> <li>• Création et déploiement infrastructure Serveurs,</li> <li>• Création et déploiement outils sécurité,</li> <li>• Création et déploiement Réseaux &amp; Télécom.</li> </ul> <p><b>Au titre des services de RUN :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenance applicative,</li> <li>• Exploitation informatique,</li> <li>• Maintenance environnement de travail,</li> <li>• Maintenance infrastructures serveurs,</li> <li>• Maintenance infrastructure réseau &amp; télécom</li> </ul> <p><b>Au titre d'autres activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Portage : facturation à l'identique et sans mark up de charges ponctuelles supportées par BDSI pour le compte de BMCI ;</li> <li>• Service transverse (activités régaliennes) : les services « transverses » représentent des services qui ne sont pas demandés par les sites mais qui sont essentiels pour le fonctionnement de leur informatique et qui rendent les services spécifiques plus performants et fiables tels que les services architectures et stratégie, sécurité et Data.</li> </ul>
<b>Date de prise d'effet</b>	Les termes de cet avenant seront applicables à compter du <b>1<sup>er</sup> Octobre 2024</b> .
<b>Durée</b>	L'avenant ne modifie pas la durée du Contrat initial. Pour rappel, le Contrat est reconduit tacitement d'année en année, sauf résiliation anticipée.
<b>Lien capitalistique</b>	BMCI est actionnaire à hauteur de 11% dans le capital de BDSI

